

À la Présidence de l'Université de Caen Normandie,

La période des « congés scolaires » commence demain. Les directions administratives d'un bon nombre de composantes ont annoncé la fermeture des UFR et/ou incité le personnel BIATSS à poser des jours de congés. De même, on peut lire dans le dernier *Trait d'union*, qu'« *il est important de recommander à chacun de poser un minimum de jours pour faire une coupure pendant les congés de printemps* ».

Nous souhaitons rappeler que l'imposition des congés implique une action sur l'organisation des services et sur les conditions de travail, et doit être l'objet d'une consultation au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (le CHSCT est une émanation du CT), en respect des textes suivants :

- s'agissant du CT, à l'article 34 – 1° du décret 2011-184 : « Les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité par les articles 35 et 36 sur les questions et projets de textes relatifs : 1° A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ; » ; les congés touchent bien entendu au fonctionnement des services et administrations ;
- s'agissant du CHSCT, à l'article 51 du décret n°82-453 : « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procède à l'analyse des risques professionnels dans les conditions définies par l'article 4612-2 du code du travail. » ; la durée du travail n'est pas sans impact sur les conditions de travail, en particulier dans le contexte de crise actuelle.

Depuis le début du confinement, ces instances n'ont été ni informées, ni consultées par la direction de l'Université concernant les sujets relatifs à leur champ de compétences. Seul.es les deux secrétaires du CHSCT se réunissent régulièrement avec des membres de l'administration.

Même s'il convient d'informer le personnel qu'il y aura une charge de travail importante à la sortie du confinement, le personnel BIATSS ne peut être tenu responsable de la situation actuelle et n'a pas plus à faire preuve de « solidarité bienveillante » que quiconque dans cette Université. Face à la gravité de la situation, nous rappelons que les agent.e.s se sont immédiatement engagé.e.s dans la continuité pédagogique, administrative, technique et de recherche, au-delà du droit social en vigueur. Ils et elles ont été contraint.e.s de travailler à distance sans qu'aucun protocole de télétravail ne puisse s'appliquer à leur situation et sans qu'aucune protection ne régisse leurs conditions de travail réelles.

Compte-tenu de la nécessité de service à prévoir lors du dé-confinement, et pour ne pas perdre ces congés, nous serons probablement amené.e.s à les reporter exceptionnellement.

Des sollicitations et/ou pressions exercées par les directions administratives de composantes, au sujet des congés, nous ont été remontées. SUD Éducation rappelle qu'il n'est pas légal d'imposer ces congés au personnel alors qu'il ne les aurait pas choisis, d'autant plus sans consultation des instances. C'est au personnel lui-même, au regard de ses besoins et de ses droits, de demander des congés.

Nous demandons, par conséquent, à la Présidence de l'Université de Caen Normandie :

- de respecter les droits sociaux et les conditions de travail du personnel en n'imposant en aucun cas le dépôt de leurs congés ;
- d'informer le personnel sur les possibilités de reports exceptionnels des congés, et au-delà même du 31 décembre 2020, comme il en serait seulement question ;
- de respecter les droits sociaux et les conditions de travail du personnel en redonnant aux élu.es du CT et aux représentant.es du CHSCT leur pouvoir de décision ou de concertation ;
- d'informer plus largement, directement et régulièrement, l'ensemble du personnel des décisions prises, *a fortiori* dans le cas où les instances associant les représentant.e.s du personnel n'auraient pas été réunies, de manière à éviter l'informalité et donc l'inégal accès à l'information, de même que l'interprétation différenciée des consignes de la direction selon les composantes.

SUD Éducation - Solidaires